



A.D.S.A. VIGOUROUX
Une étude de confiance

M. CHANCEUX Luc
Chemin de l'Ouest Lointain
33240 SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC



Etude de préconisation pour la gestion des eaux pluviales

270 rue des Droits de l'Homme - 33 240 Saint André de Cubzac
Tel : 05.57.43.70.04 – Port : 07.86.25.88.56 – Email : contact@adsa-vigouroux.fr
www.adsa-vigouroux.fr
S.A.S.U au Capital de 1 500 € - N° SIRET : 811 335 041 00018



A.D.S.A. VIGOUROUX

Une étude de confiance

Réception du dossier 16 juillet 2020

Intervention sur site 17 juillet 2020

Envoi de l'étude 26 août 2020

Techniciens Stéphane VIGOUROUX
Alexi MAUJOIN
Guillaume DARTIGUES

270 rue des Droits de l'Homme - 33 240 Saint André de Cubzac
Tel : 05.57.43.70.04 – Port : 07.86.25.88.56 – Email : contact@adsa-vigouroux.fr

www.adsa-vigouroux.fr

S.A.S.U au Capital de 1 500 € - N° SIRET : 811 335 041 00018

SOMMAIRE

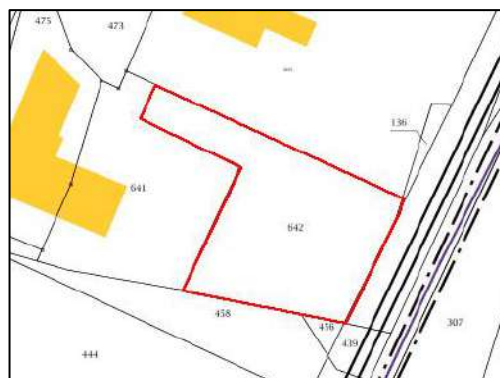
I. CONTEXTE D'ETUDE	2
1. IDENTIFICATION DU MAITRE D'OUVRAGE ET LOCALISATION	2
2. OBJET DE L'ETUDE ET COMMANDE DU MAITRE D'OUVRAGE	2
3. REMARQUES IMPORTANTES	2
4. CONTEXTE METEOROLOGIQUE	3
5. CARTES	3
A) LOCALISATION DE LA PARCELLE (SOURCE WWW.GEOPORTAIL.GOUV.FR)	3
B) GONFLEMENT DES ARGILES (SOURCE HTTP://WWW.GEORISQUES.GOUV.FR)	4
C) ESPACES PROTEGES	4
D) SAGE NAPPES PROFONDES DE GIRONDE	4
E) NAPPES AQUIFERES	6
II. ETUDE DES DONNEES ET INVESTIGATION DE TERRAIN	7
1. NATURE DES SOLS	7
2. RENSEIGNEMENT SUR L'IMMEUBLE	8
3. INTERPRETATION DES ANALYSES	8
4. PROFILS PEDOLOGIQUES	8
5. CONCLUSIONS	10
III. GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT	11
1. MODE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES	11
2. CHOIX DU DISPOSITIF DE RETENTION	11
3. DIMENSIONNEMENT DE L'OUVRAGE	12
A) DETERMINATION DE LA SURFACE ACTIVE	12
B) ESTIMATION DU DEBIT MAXIMAL RUISSELE	12
C) DIMENSIONNEMENT D'UN BASSIN DE RETENTION	13
D) SUPERFICIE DU BASSIN DANS LE PROJET	14
E) CALCUL DU DIAMETRE DE LA CANALISATION DE REGULATION	14
F) CONCLUSION	14
4. REMARQUES IMPORTANTES	15
5. GESTION QUALITATIVE DES EAUX DE RUISSELLEMENT	15
A) EAUX DE TOITURES	15
B) LES EAUX DE VOIRIES / STATIONNEMENT	15
C) PHASE TRAVAUX	15
6. VEGETAUX INVASIFS	16
7. REMARQUES	16
PLANS DE SITUATION, DE CONCEPTION ET PLAN DE COUPE	18



I. CONTEXTE D'ETUDE

1. Identification du Maître d'ouvrage et localisation

Client	
Téléphone du client	
Adresse du terrain	Chemin de l'Ouest Lointain
	33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
Référence Cadastreale	
Surface du terrain	



Source carte www.cadastre.gouv.fr

2. Objet de l'Etude et commande du Maître d'ouvrage

Présence du Maître d'ouvrage le jour de l'étude : **OUI**

La présente étude porte sur la faisabilité et les préconisations nécessaires pour la gestion des eaux pluviales du projet de box de stockage de la société JKB Box, sur la commune de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC, au niveau de la parcelle AL 642

3. Remarques importantes

- 🌐 Les pièces graphiques associées à la présente étude sont des plans d'avant-projet et ne constituent pas des plans d'exécution.
- 🌐 Avant le démarrage des travaux, nous invitons l'entreprise en charge de ces derniers à prendre contact avec le technicien ayant réalisé l'étude afin de faire le point sur l'ouvrage à réaliser. En cas de modification des préconisations décrites ci-après, il est impératif de contacter A.D.S.A Vigouroux pour validation. Toute réalisation non conforme au contenu du présent dossier et n'ayant pas fait l'objet d'un accord préalable écrit sera de la responsabilité de son auteur.
- 🌐 La Société A.D.S.A Vigouroux s'affranchit de toute responsabilité concernant les dégradations qui pourraient survenir sur le bâti lors de la réalisation de l'ouvrage. Les solutions techniques pour assurer l'intégralité du bâti lors de la mise en place de l'ouvrage devront être élaborées et mises en œuvre par l'entreprise mandatée pour la réalisation des travaux.
- 🌐 En aucun cas la présente étude ne pourra se substituer à une étude géotechnique pour le dimensionnement des dalles de fondation des bâtiments.
- 🌐 La pérennité et le bon fonctionnement d'un ouvrage dépendent d'un entretien régulier (curage du ou des regards de décantation, contrôles visuels, entretien et nettoyage des gouttières.....)



4. Contexte météorologique

11 juillet 2020	12 juillet 2020	13 juillet 2020	14 juillet 2020	15 juillet 2020	16 juillet 2020	17 juillet 2020
						

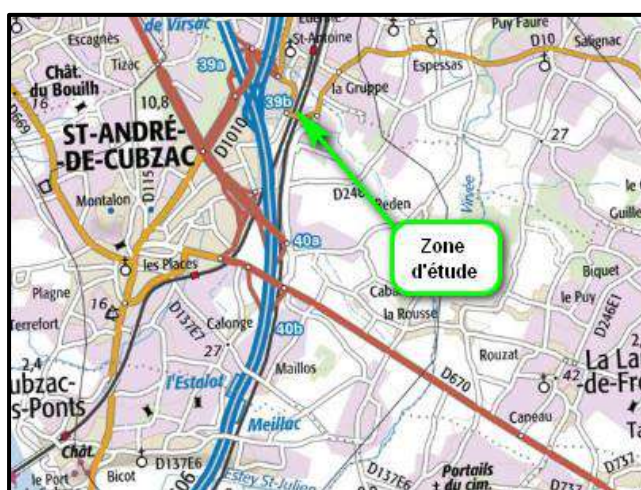
Liens utiles :

Guide d'information sur les installations d'assainissement non collectif :

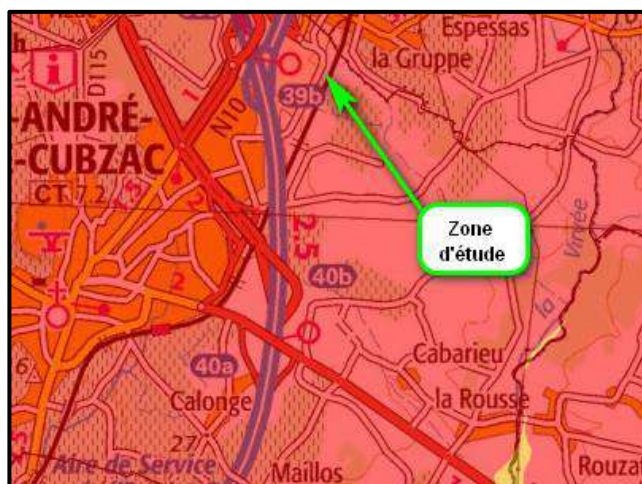
<https://www.gironde.fr/environnement/preservation-de-leau-en-gironde>

5. Cartes

a) Localisation de la parcelle (source www.geoportail.gouv.fr)



b) **Gonflement des argiles (source <http://www.georisques.gouv.fr>)**



c) **Espaces protégés**



ZNIEFF Type I et II

- ZNIEFF type I, première génération
- ZNIEFF type II, deuxième génération



■ Natura 2000



d) **SAGE Nappes profondes de Gironde**















Sage : Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux

CLE : Commission Locale de l'Eau






-  Le SAGE Nappes profondes de Gironde a été mis en révision le 9 octobre 2008. Le projet de SAGE révisé a été approuvé une première fois à l'unanimité par la Commission Locale de l'Eau le 03 avril 2012.
-  Des modifications au projet de SAGE ont été réalisées suite au passage en enquête publique de décembre 2012 à janvier 2013. La CLE a validé le SAGE Nappes profondes de Gironde le 18 mars 2013. **L'arrêté préfectoral modificatif d'approbation du SAGE a lui été signé le 18 juin 2013. Le SAGE Nappes profondes de Gironde révisé est donc approuvé.**










Liste des enjeux du SAGE

-  Alimentation en eau potable
-  Surexploitation locale de la nappe de l'Oligocène
-  Surexploitation globale de la nappe de l'Eocène
-  Surexploitation de la nappe du sommet du Crétacé supérieur
-  Dénoyage d'aquifères captifs
-  Risques d'intrusion saline
-  Gestion en bilan
-  Gestion en pression
-  Volumes maximum prélevables
-  Zones à risque
-  Zones à enjeu aval
-  Optimisation des usages, économies d'eau et maîtrise des consommations
-  Substitution de ressources
-  Partage des coûts

Thèmes des enjeux

-  Analyse économique
-  Eau potable
-  Eaux souterraines
-  Gestion quantitative
-  Prélèvements

Règles du SAGE approuvé

-  Hiérarchie des usages et répartition des volumes prélevables entre catégories d'utilisateurs. Principe d'interdiction des nouveaux prélèvements dans les zones déficitaires
-  IOTA soumises à déclaration ou à autorisation
 - Caractérisation des incidences directes et indirectes, temporaires et permanentes, des projets sur la ressource en eau des nappes de SAGE Nappes profondes
-  ICPE soumise à autorisation. Appréciation des incidences des projets sur la ressource en eau
-  IOTA ou ICPE soumises à déclaration. Prescriptions particulières
-  Autorisation de prélèvement des services de l'eau potable alimentés par des ressources de substitution et prescriptions techniques spéciales
-  IOTZA et ICPE : comptabilité au PAGD et conformité au règlement
-  Zones soumises à contraintes environnementales : Zones à risques (ZAR), Zones à enjeu (ZAEA)



e) Nappes Aquifères

Après du SIGES Aquitaine nous repérons 5 masses d'eau souterraine en aval du lieu de l'étude.

Masses d'eau captives - Eocène - Paléocène		
Code	Libellé	Lien
FRFG071	Sables, graviers, galets et calcaires de l'éocène nord AG	Fiche
Masses d'eau captives - Sommet Crétacé supérieur		
Code	Libellé	Lien
FRFG072	Calcaires du sommet du crétacé supérieur captif nord-aquitain	Fiche
Masses d'eau captives - Crétacé Supérieur basal		
Code	Libellé	Lien
FRFG075	Calcaires, grés et sables de l'infra-cénomaniens/cénomaniens captif nord-aquitain	Fiche
FRFG073	Calcaires et sables du turonien coniacien captif nord-aquitain	Fiche
Masses d'eau captives - Jurassique moyen et supérieur		
Code	Libellé	Lien
FRFG080	Calcaires du jurassique moyen et supérieur captif	Fiche

ZPF souterraines - Zones à préserver pour leur utilisation future en eau potable		
Code	Libellé	
5071-Libre-P	SABLES, GRAVIERS, GALETS ET CALCAIRES DE L'EOCENE NORD AG	

Au vu de ces éléments et de la vulnérabilité du secteur nous estimons que l'impact du projet sera négligeable.

L'ensemble des mesures retenues dans le cadre du présent projet (maîtrise des rejets d'eaux pluviales, préservation des milieux aquatiques et des zones humides), infiltration des eaux propres (toitures) sont conformes aux orientations de ces documents.

f) Usage des nappes

La banque de données du sous-sol du BGRM ne signale pas d'ouvrage de captage d'eau dans un périmètre de 50 mètres du projet.



II. ETUDE DES DONNEES ET INVESTIGATION DE

TERRAIN

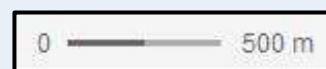
1. Nature des sols

TOPOGRAPHIE – MORPHOLOGIE

Généralité	Terrain dans une zone industrielle en bord de l'Avenue de l'Europe
Pente	Pente Est de $\pm 1.4 \%$
HYDROLOGIE	
Cours d'eau	Aucun cours d'eau à proximité immédiate de terrain
Fossé (localisation, profondeur)	Fossé privé à l'est, écoulement au nord
Observation	RAS
ENVIRONNEMENT IMMEDIAT	
Au nord	Terrain clos + bâtiment professionnel
Au sud	Avenue de l'Europe
A l'est	Fossé privé + voie ferrée
A l'ouest	Chemin d'accès + bâtiments professionnels
ZONE SENSIBLE / POINTS D'EAU (RENSEIGNEMENTS FOURNIS PAR LE PROPRIETAIRE)	
Présence d'un point d'eau	Non
Observation	RAS
Présence de zone inondable	Non
Observation	RAS
Remontée de nappe	Zone potentiellement sujette aux débordements de nappe Zone potentiellement sujette aux inondations de cave
GEOLOGIE	

Selon carte géologique au 1/50 000, la géologie attendue est la suivante (source <http://infoterre.brgm.fr>) :

- 🌍 Formations de versant : Colluvions sableuses et produits de remaniement hydro-éolien, souvent podzolisés



2. Renseignement sur l'immeuble

Projet	Dans le cadre d'un permis de construire
Etablissement	BOX DE STOCKAGE

3. Interprétation des analyses

La parcelle géologique a fait l'objet d'une prospection pédologique, à raison de cinq sondages à la tarière thermique et à la pelle mécanique de 0.30 m, 0.60 m, 0.70 m et 0.10 m.

Analyse des sondages :

A chaque sondage, nous décrivons les couches constitutives du sol. Une couche peut être homogène ou constituée de plusieurs volumes présentant des caractères différents (couleur, tâches...)

Pour chaque couche, nous notons la compacité, la charge en cailloux, les circulations d'eau... A partir de ces observations, certains aspects dynamiques des sols, notamment l'engorgement en eau et l'aptitude des sols à l'épuration sont interprétés.

4. Profils pédologiques

Le développement des profils observés sur la parcelle est le suivant :

Sondage 1 :

Profondeur	Texture / Structure	Couleur	Hydromorphie
0 à 0.08 m	Calcaire 20/70 + bidime	Blanc	Non
0.08 à 0.30 m	Sable	Orangé + ocre	Oxydé à 0.08 m
0.30 m à 0.70 m	Sable peu argileux	Marron + ocre	Oxydé
0.70 à 0.90 m	Sable argileux	Marron + ocre	Oxydé
0.90 à 1.20	Sable peu argileux	Gris + ocre	Oxydé

Sondage 2 :

Profondeur	Texture / Structure	Couleur	Hydromorphie
0 à 0.08 m	Calcaire 20/70 + bidime	Blanc	Non
0.08 à 0.30 m	Sable	Orangé + ocre	Oxydé à 0.08 m
0.30 m à 0.90 m	Sable peu argileux	Marron + ocre	Oxydé
0.90 à 1.70 m	Sable argileux	Marron + ocre	Oxydé Eau à 1.20 m
1.70 à 2.20	Sable peu argileux	Gris + ocre	Oxydé



Sondage 3 :

Profondeur	Texture / Structure	Couleur	Hydromorphie
0 à 0.08 m	Calcaire 20/70 + bidime	Blanc	Non
0.08 à 0.30 m	Sable	Orangé + ocre	Oxydé à 0.08 m
0.30 m à 0.40 m	Sable peu argileux	Marron + ocre	Oxydé

Sondage 4 :

Profondeur	Texture / Structure	Couleur	Hydromorphie
0 à 0.08 m	Calcaire 20/70 + bidime	Blanc	Non
0.08 à 0.30 m	Sable	Orangé + ocre	Oxydé à 0.08 m
0.30 m à 0.50 m	Sable peu argileux	Marron + ocre	Oxydé

Sondage 5 :

Profondeur	Texture / Structure	Couleur	Hydromorphie
0 à 0.08 m	Calcaire 20/70 + bidime	Blanc	Non
0.08 à 0.30 m	Sable	Orangé + ocre	Oxydé à 0.08 m

Le profil du sol observé se caractérise par une couverture de calcaire 20/70 \pm 0.0.8 m d'épaisseur.

De \pm 0.08 m à \pm 0.30 m nous trouvons du sable très oxydé.

De \pm 0.30 m à \pm 0.70 m nous trouvons du sable peu argileux.

De \pm 0.70 m à \pm 0.90 m nous trouvons du sable argileux.

De \pm 0.90 m à \pm 1.700 m nous trouvons du sable argileux, vient ensuite du sable peu argileux.

Terrain à dominance limono-argileuse en surface et roche calcaire.



Perméabilité

Quatre tests de perméabilité ont été réalisés lors de l'étude par la méthode Porchet à niveau constant après saturation des sols. Leurs implantations sont matérialisées sur le plan de sondage.

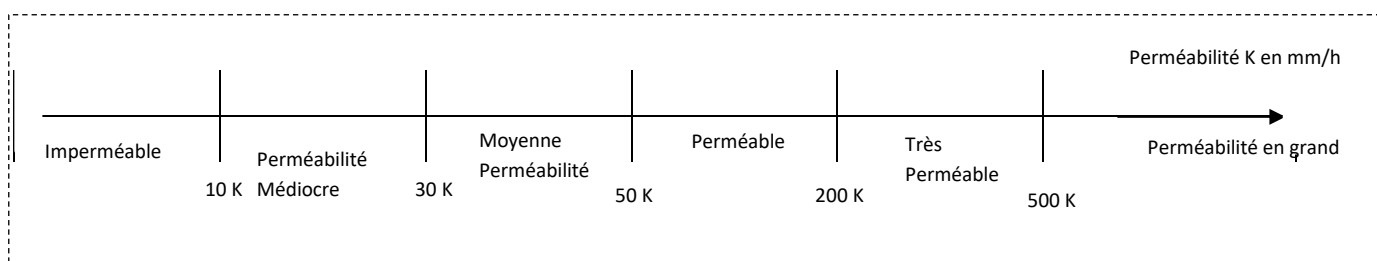
Résultat Test Porchet

Numéro du test	1	2	3	4
Profondeur du test (en m)	1.20 m	0.40 m	0.50 m	0.30 m
Volume d'eau injecté en 10 mn (en L)	1	0.05	0.1	0.65
67.9	67.9	3.4	6.8	3.4

5. Conclusions

Hydromorphie	Oxydé à partir de 0.08 m. Cette oxydation ne démontre pas une remontée de nappe, elle est due à un apport de remblai déjà oxydé. Eau à 1.20 m
Perméabilité	$3.4 < K < 6.85$ mm/h, sol imperméable en surface $K = 67.9$ mm/h, sol perméable en profondeur

En référence au classement des sols, donné dans la norme P16-603 D.T.U d'août 2013, issu d'une interprétation de la méthode Porchet, qui suit :



III. GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

1. Mode de gestion des eaux pluviales





Le site d'étude est caractérisé par un sol défavorable à l'infiltration (présence de traces d'hydromorphie et perméabilité faible en surface)

La mairie de SAINT-ANDRE-DE-CUBZAC impose un débit de fuite de 3 l/s/ha vers un milieu hydraulique superficiel ou un réseau des eaux pluviales.

Il sera donc mis en œuvre un ouvrage de rétention et de régulation au sein de la parcelle du projet.

2. Choix du dispositif de rétention

Le choix du dispositif de gestion des eaux pluviales dépend :

-  De la propreté des eaux de ruissellement
-  De la nature du sous-sol de la parcelle
-  De la topographie de la parcelle et du risque éventuel de résurgence des eaux infiltrées vers les terrains sous-jacents ;
-  De la superficie et de la morphologie du terrain disponible pour accueillir l'ouvrage, sachant qu'il reste préférable de ne pas implanter le dispositif à proximité immédiate de :
 - Des fondations de l'habitation
 - Du dispositif d'assainissement autonome
 - Des réseaux existants
 - Des limites de propriété

D'un point de vue technique et économique, il sera dimensionné un bassin de rétention à ciel ouvert, reprenant l'ensemble des ruissellements du projet. L'ouvrage sera doté d'un exutoire régulé vers le fossé privé sur la parcelle.



3. Dimensionnement de l'ouvrage

Les volumes des eaux pluviales à gérer sont évalués en considérant des pluies statistiques de Bordeaux Mérignac sur une période de retour de 10 ans.

**Commune de SAINT ANDRE DE CUBZAC
ZA La Garosse
Route de l'Europe**

NOTE DE CALCUL HYDRAULIQUE - Formule de Caquot - Instruction INT 77-284

a) Détermination de la surface active

Surface totale : **0,2971** ha soit 2 971 m²

Typologie	Surface	Coeff	Surface active
Voirie	1 320	0,50	660
Toitures	894	0,90	805
Surfaces perméables	757	0,10	76
Autres			
TOTAL	2 971	0,52	1 540

La surface active est de : 1 540 m² soit **0,154ha**
Le coefficient moyen de perméabilité est de : **0,52**

b) Estimation du débit maximal ruisselé

Formule de Caquot : $Q(F) = k^{1/u} * I^{v/u} * C^{1/u} * A^{w/u}$

Période de retour : 10 ans
Paramètres de Montana : a = 6,7 (région II)
b = - 0,55

Pente moyenne du BV : 0,014 m/m soit 14mm/m
Plus long chemin hydraulique : 87 m
Allongement : 1,60
Coefficient modérateur : 1,09

Q (F)	320 m ³ /h	88.9 l/s	
Q cor	349 m³/h	97.0 l/s	

Les voiries seront constituées d'un bitumeux poreux dont le coefficient de perméabilité est de 0.20
Or, nous retenons un coefficient de 0.50 en prévision d'un colmatage dans le futur dû aux dépôts de sédiments et divers apports naturels ou non.

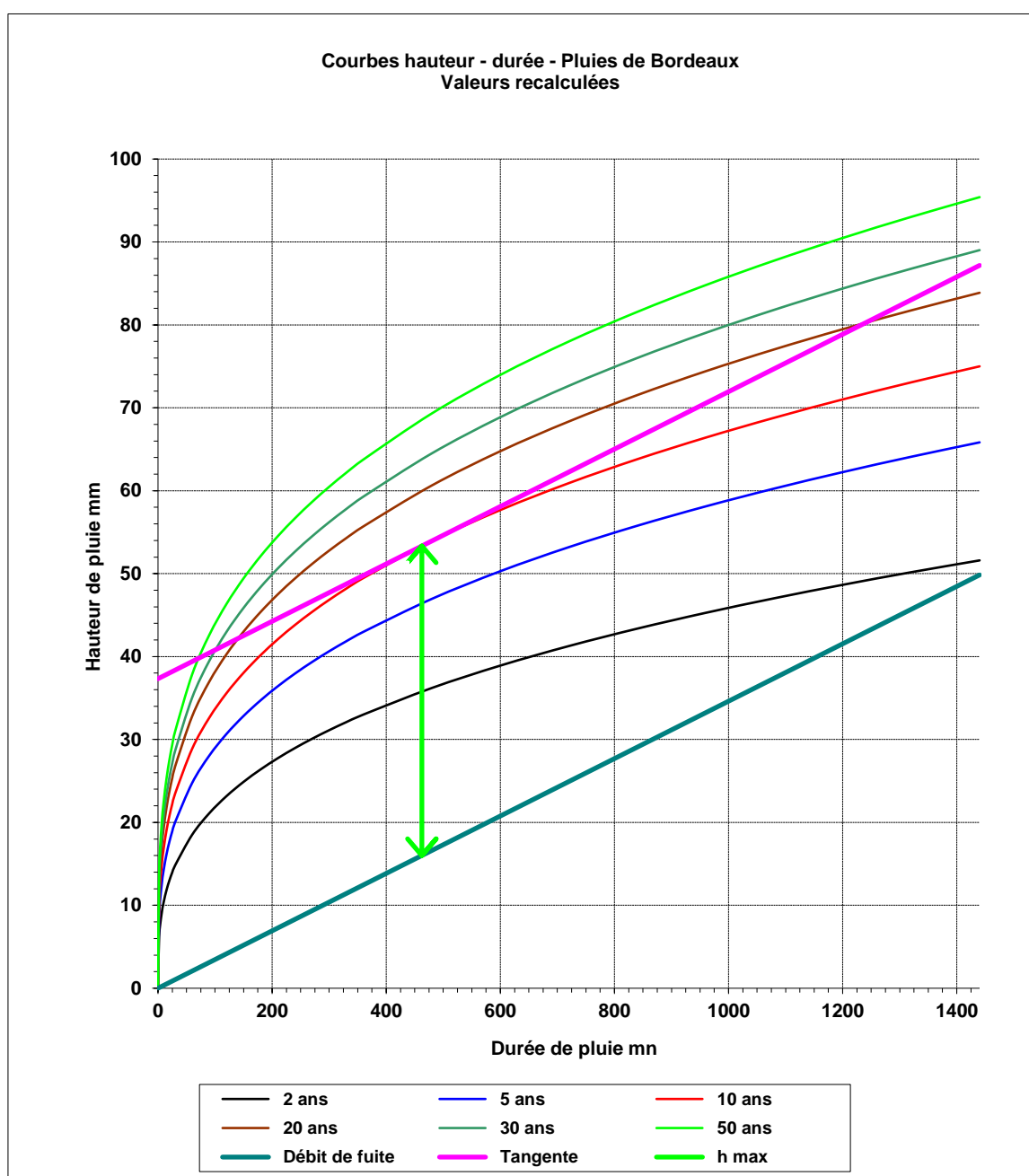


c) Dimensionnement d'un bassin de rétentionMéthode des pluies - Région Bordelaise

Surface totale :	S =	0,30	ha	
Coeff imperm :	C =	0,5		
Surface active :	Sa =	0,154	ha	
Débit de fuite initial :	Qs =	3,0	l/s/ha	0,003 m ³ /s/ha
Débit fuite projet :	Qp =	0,0009	m ³ /s	0,9 l/s
Débit spécifique :	qs =	2,08	mm / h	
Période de retour :	T =	10	ans	

h max : 37.3 mm

Volume minimal du bassin : 57.7 m³



d) Superficie du bassin dans le projet

SURFACE : 1 244 m²,

PROFONDEUR : 0.50 m

Le bassin sera rempli de 622 m³ de gravier 40/70 dont l'indice de vide est de 75%

Calcul $622 \times 0.75 = 466.5 \text{ m}^3$ de volume de rétention, ce qui est suffisant par rapport aux 57.7 m³ nécessaires.

e) Calcul du diamètre de la canalisation de régulation

Définitions

Les calculs sont menés avec la formule de Manning Strickler

$$Q = K \times S_m \times R_h^{2/3} \times I^{1/2}$$

avec

Q : débit en m³/s

K : Coefficient de Manning

S_m : Surface mouillée en m²

R_h : Rayon hydraulique en m

I : pente en m/m

$$Q = S \times V$$

V : vitesse d'écoulement en m/s

Recherche du diamètre utile pour passer un débit donné à une pente connue

Débit	m ³ /s	0,001 m³/s	3 m ³ /h	1 l/s
Pente I	m/m	0,01	10,0 mm/m	
K		80		
Diamètre intérieur		0,051 m	51 mm	

f) Conclusion

Les eaux de ruissellement seront récoltées dans un bassin de rétention de 1244 m² de surface en fond et de 0.50 m de profondeur minimum. Un ouvrage de régulation de diamètre 51mm enverra les eaux vers un milieu hydraulique superficiel (fossé privé)



4. Remarques importantes

REMARQUES IMPORTANTES



INFILTRATION

Le terrain a une bonne perméabilité en profondeur, mais la remontée de nappe en hiver nous impose de concevoir un ouvrage de rétention.

Par contre, l'été, lorsque la nappe est plus bas, l'infiltration des eaux de ruissellement est possible.

Le bassin de rétention sera donc plus profond que nécessaire afin de rendre possible l'infiltration dans les périodes sèches.

OUVRAGE DE REGULATION

Le diamètre de régulation étant de 51 mm, une canalisation de diamètre 50 mm pourra être installée, le bassin étant surdimensionné il pourra contenir le surplus des eaux de ruissellement non régulées.

5. Gestion qualitative des eaux de ruissellement

a) Eaux de toitures




Les eaux de ruissellement en provenance des toitures sont peu chargées en polluants. Excepté une faible teneur en MES (Matières En Suspension) liée à la présence de poussière dans l'atmosphère, ces dernières sont considérées propres. Elles pourront donc être infiltrées sans subir de traitement préalable.

b) Les eaux de voiries / stationnement

Les voiries créées en bitumineux perméables ne permettent pas de rediriger les eaux vers un déboureur / séparateur à hydrocarbure en cas de pollution accidentelle.

Une attention particulière devra être portée sur le bon état des machines de manutention.

c) Phase travaux

-  Les opérations de décapage sont limitées à la surface nécessaire et, dans la mesure du possible, en dehors des jours de fortes pluies.
-  Les déblais excédentaires sont réutilisés sur le site dans le cadre des aménagements paysagers ou évacués par des sociétés spécialisées. Les terrassements sont végétalisés le plus vite possible
-  Tous les autres déchets produits sur le chantier sont stockés dans des bennes prévues à cet effet et évacués par des sociétés spécialisées, lesquelles ont obligation d'assurer la gestion et la traçabilité de leurs déchets, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.



- ☘ Les grilles avaloirs alimentant directement le réseau des eaux pluviales ne sont mises en fonction qu'au terme de la phase de chantier afin d'éviter tout colmatage de la structure par les ciments et fines véhiculées par les terrassements. Pour ce faire, un géotextile est mis en place au niveau de chacune des grilles.
- ☘ Durant le chantier, des fossés et bassins de décantation provisoires seront mis en œuvre de manière à canaliser les eaux de ruissellement en provenance des surfaces de sol nues. Des filtres de paille (bottes de foin) seront disposés le long de ces derniers pour filtrer les MES (**M**atières **E**n **S**uspension)
- ☘ Les engins de terrassement seront stationnés à l'écart des cours d'eau et zones humides, sur des aires définies à l'avance. Aucune maintenance lourde des engins ne sera effectuée sur le site du projet.
- ☘ Au terme des travaux de viabilisation, il est effectué un contrôle de l'ensemble des ouvrages d'assainissement pluvial. Le nettoyage de ces derniers et l'intervention d'un camion hydrocureur peuvent être exigés à la demande du maître d'œuvre si besoin est.
- ☘ Le maître d'ouvrage pourra faire appel à un coordinateur environnemental afin de sécuriser le respect des règles de protection des milieux sensibles durant la phase de chantier

Ouvrages	Printemps	Eté	Automne	Hiver
Ouvrage d'infiltration des eaux de toitures	<ul style="list-style-type: none"> ☘ Contrôle des ouvrages tous les 6 mois, curage si nécessaire. ☘ Vérification du libre écoulement des drains et avaloirs tous les 6 mois et à l'occasion de pluies exceptionnelles ☘ Contrôle de l'ensemble de l'ouvrage assorti de réparations ou de curage si nécessaire, tous les 5 ans 			
Réseaux de collecte des eaux pluviales	<ul style="list-style-type: none"> ☘ Enlèvement des feuilles mortes du regard de visite et des gouttières à l'automne 			

6. Végétaux invasifs

- ☘ Les opérations de décapage augmentent le risque d'implantation d'espèces végétales invasives comme la renouée du Japon ou la balsamine. C'est pourquoi un suivi de la végétalisation du site après travaux est nécessaire afin de bloquer rapidement toute implantation de ce système d'espèces.
- ☘ Il existe également un risque d'implantation de ces espèces si l'on procède à un transfert de terre végétale exogène pour les aménagements. Dans ce cas, il faut veiller à la provenance de cette terre et vérifier au préalable sa contamination par ce type d'espèces.
- ☘ Dans tous les cas, il est nécessaire d'ensemencer et/ou de planter des espèces végétales locales et densément sur tout espace laissé décapé.




7. Remarques

Cette proposition est faite en fonction de l'état existant du terrain (constaté le jour de nos investigations) et des informations recueillies auprès des propriétaires.

L'installation de l'ensemble des ouvrages, leur disposition et le choix des matériels et matériaux, devront être effectués à la réglementation en vigueur.



LES DOCUMENTS FOURNIS SONT LES SUIVANTS

-  Un plan de situation et de masse avec la parcelle concernée.
-  Un plan de conception au 1/300
-  Un plan de coupe au 1/200

La Responsabilité Civile Entreprise au nom d'A.D.S.A VIGOUROUX sous le n° 116.458.437 souscrite auprès de la compagnie MMA, s'exercera pour les interventions qu'il effectue dans le cadre de cette étude.

Toutes modifications du projet (état du terrain) pourraient entraîner un changement des caractéristiques du dispositif de gestion des eaux pluviales.

Les résultats, conclusions et prescriptions du présent rapport sont fournis dans le cadre précis de la présente mission. Tout élément nouveau ou donnée complémentaire (observé lors du démarrage de chantier par exemple) de quelque nature que ce soit peut conduire à modifier, réviser ou adapter les propositions du présent rapport. Les éléments nouveaux devront nous être communiqués avant le démarrage des travaux.

Nous rappelons au lecteur que toute erreur d'interprétation ou d'utilisation abusive qui pourrait être faite de ce document ne saurait engager la responsabilité d'A.D.S.A VIGOUROUX.



PLANS DE SITUATION, DE CONCEPTION ET PLAN DE COUPE





S	SONDAGE
K	ESSAI PORCHET
●	ZONE D'INVESTIGATION
±XX	RELEVÉ DU TERRAIN NATUREL
□	NIVEAU DU PROFIL DU FIL D'EAU
⊗	BORNE
—	RESEAU EAUX DE PLUIE

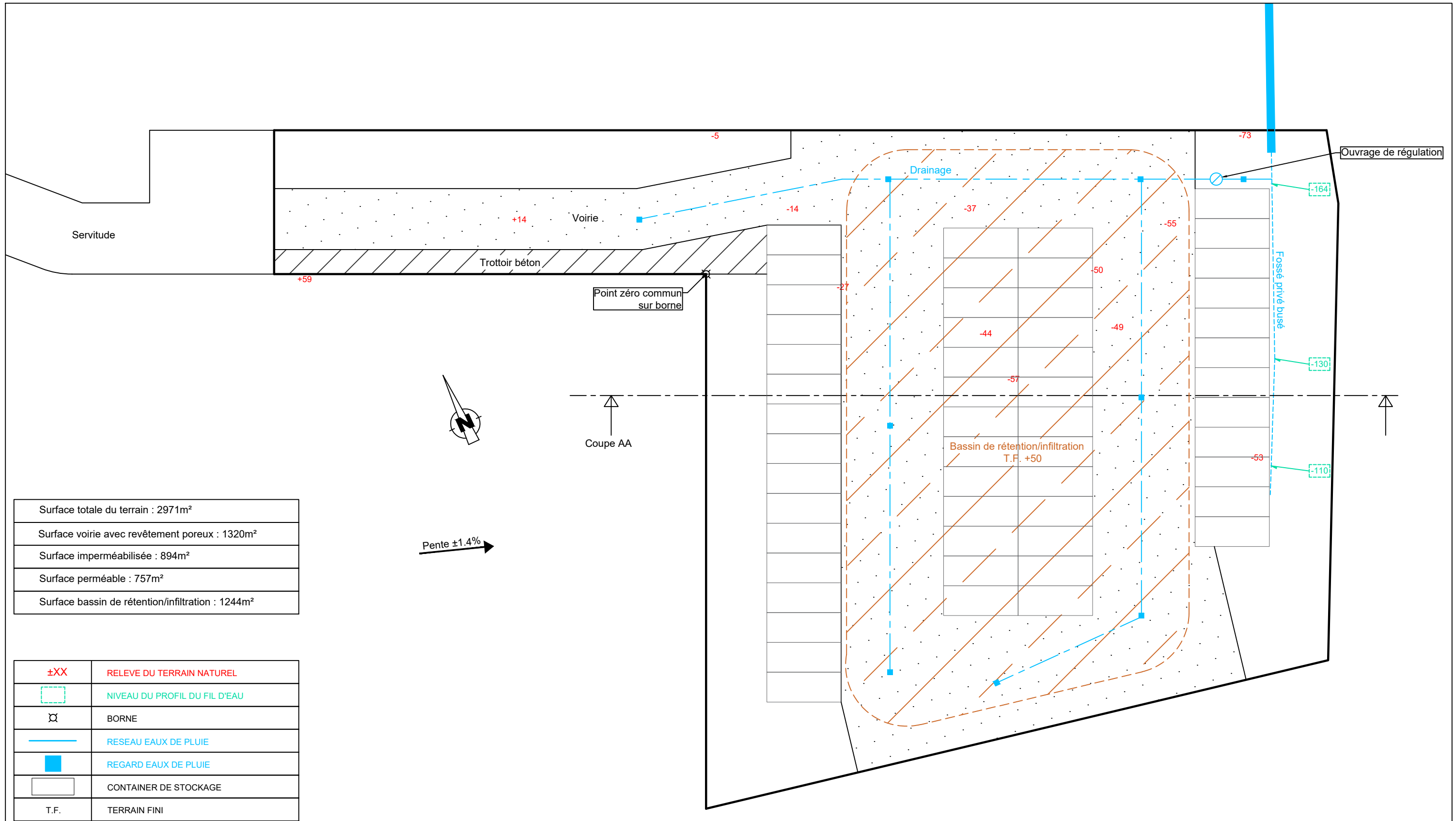
Etude réalisée le :
17/07/2020

M. CHANCEUX Luc
Chemin de l'Ouest Lointain
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Plan des sondages 1/300
Format A3
Relevé de l'existant

A.D.S.A. VIGOUROUX
270 rue des Droits de l'Homme
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05.57.43.70.04 / 07.86.25.88.56
adsa.vigouroux@outlook.com





Surface totale du terrain : 2971m ²
Surface voirie avec revêtement poreux : 1320m ²
Surface imperméabilisée : 894m ²
Surface perméable : 757m ²
Surface bassin de rétention/infiltration : 1244m ²

Pente ±1.4% →

±XX	RELEVÉ DU TERRAIN NATUREL
□	NIVEAU DU PROFIL DU FIL D'EAU
⊗	BORNE
—	RESEAU EAUX DE PLUIE
■	REGARD EAUX DE PLUIE
□	CONTAINER DE STOCKAGE
T.F.	TERRAIN FINI

Etude réalisée le :
17/07/2020

M. CHANCEUX Luc
Chemin de l'Ouest Lointain
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Plan de masse 1/300
Format A3
Solution

A.D.S.A. VIGOUROUX
270 rue des Droits de l'Homme
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05.57.43.70.04 / 07.86.25.88.56
adsa.vigouroux@outlook.com



Etude réalisée le :
17/07/2020

M. CHANCEUX Luc
Chemin de l'Ouest Lointain
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC

Coupe AA Solution Schéma sans échelle

A.D.S.A. VIGOUROUX
270 rue des Droits de l'Homme
33240 SAINT ANDRE DE CUBZAC
05.57.43.70.04 / 07.86.25.88.56
adsa.vigouroux@outlook.com

